

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

COTISATIONS SOCIALES DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS : LES MODES DE CALCUL

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les travailleurs indépendants peuvent choisir parmi trois modes de calcul :
droit commun, dérogatoire et expérimental – des cotisations et contributions sociales.



CALCUL DES COTISATIONS SOCIALES EN 2022



* À terme, le service est destiné aux artisans, commerçants et professions libérales « TI classiques » ainsi qu'à leurs mandataires. Sont donc naturellement exclus les micro-entrepreneurs qui bénéficient d'un système de télédéclaration spécifique et les professions libérales PAM.

Par ailleurs, l'expérimentation sera applicable aux professionnels libéraux éligibles à compter du 1^{er} janvier 2023 (sauf pour les cotisations émises et recouvrées par les sections professionnelles).